

SEANCE ordinaire du 26 janvier 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 19/01/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

Délibération n° 004 2024**Dépôt d'un 1^{er} dossier de demande de subvention pour l'installation d'alarmes dans les bâtiments du Groupe Scolaire Jacques de Masin au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2024**

Il y a lieu d'installer des alarmes dans les bâtiments du Groupe Scolaire Jacques de Masin afin de les sécuriser : Alarmes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) = alerte attentat, confinement, évacuation + alarme incendie.

L'objectif principal de ce projet est donc de sécuriser les bâtiments scolaires.

Coût global prévisionnel HT du projet = 6 895,00 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	26/01/2024		2 758 €	40 %
Etat - autre (à préciser)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)			€	%
Sous-Total financements publics			2 758 €	40 %
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			4 137,00 €	60 %
Sous-Total autofinancement			4 137,00 €	60 %
TOTAL FINANCEMENTS			6 895,00 €	100 %

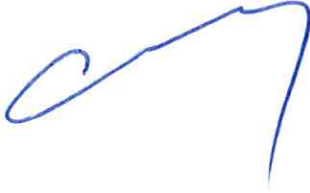
Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de l'installation d'alarmes dans les bâtiments du Groupe Scolaire Jacques de Masin les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération ;

- **DIT** que ce dossier de demande de subvention DSIL vient en 1^{ère} position au niveau priorité

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

